

Dépistage du cancer de la prostate

Fiche informative destinée aux médecins généralistes

Bénéfices potentiels du dépistage

- Mortalité évitée : 0-2 patients / 1.000
- Cancer métastatiques évités : 3 patients / 1.000

Inconvénients potentiels du dépistage

• Sur-diagnostic

- *Faux positifs* : 7 patients / 10 ont un taux de PSA élevé mais n'ont pas de cancer
- 5 patients / 10 avec un cancer identifié présentent un cancer d'évolution lente et qui ne serait jamais révélé au cours de la vie des personnes.

Ces sur-diagnostic génèrent de l'anxiété, et motivent la réalisation d'exams complémentaires et de traitements inutiles.

• Sous-diagnostic

- Faux négatifs : 1 patient / 10 avec un taux de PSA normal a un cancer

Ces sous-diagnostic génèrent une fausse réassurance.

• **Avance au diagnostic** : Le dépistage permet de diagnostiquer le cancer en moyenne 7 ans plus tôt qu'en attendant l'apparition de symptômes. Pour les patients qui étaient en « bonne santé », il s'agit d'une perte de cette « bonne santé » plus précoce.

• **Effets indésirables** liés à la biopsie complémentaire, souvent rassurante (74% des biopsies réalisées révèlent l'absence de cancer)

- hématurie (16/100), prostatite (1/100), septicémie (1/100)

• **Effets indésirables** liés au traitement, parfois inutile

- Troubles de l'érection, incontinence urinaire

Que disent les recommandations ?

• Le dépistage par dosage du PSA n'est **pas recommandé** chez les hommes asymptomatiques, y compris chez les patients africains et en cas d'antécédents familiaux.

• Le dosage du PSA est toujours **recommandé** à des finalités diagnostiques (en cas de symptômes évocateurs) ou de suivi de cancer de la prostate.

Modalités du dépistage

Il n'y a pas de dépistage systématique de masse organisé en Belgique.

En cas de dosage du PSA à visée de dépistage, au plus le taux sera élevé au plus il peut évoquer la présence d'un cancer de la prostate

- Pour un seuil de 4 ng/ml, la valeur prédictive positive est de 10-20%, la sensibilité de 46% et la spécificité de 91%

L'examen qui permet de confirmer/infirmer la présence de cellules cancéreuses est la biopsie, qui sera pratiquée selon le taux de PSA, le toucher rectal, les antécédents personnels et familiaux et avec l'accord du patient.

Prix et modalités de remboursement

• Le dosage du PSA n'est **pas remboursé** dans le cadre du dépistage en Belgique, hormis si le patient présente des antécédents familiaux de cancer de la prostate diagnostiqué avant l'âge de 65 ans (remboursé 1x/an, à partir de 40 ans)*

** dans cette situation, le dosage du PSA n'est donc pas recommandé, mais est remboursé*

• Le dosage du PSA **est remboursé** dans le suivi thérapeutique d'un cancer de la prostate connu (remboursé 2x/an)

Non remboursé, le coût pour le patient est variable selon les laboratoires, le tarif conventionné s'élève à 11,50€ au 01/11/2022

Outils à utiliser en consultation avec votre patient

Focus sur le cancer de la prostate – KCE.

<https://kce.fgov.be/fr/publications/pages-thematiques/focus-sur-le-cancer-de-la-prostate/>

Détection précoce du cancer de la prostate Actualisation du référentiel de pratiques de l'examen périodique de santé (EPS) – HAS.

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-07/referentieleps_format2clic_kc_prostate_vfinale.pdf

